

**Avertissement : Les résultats présentés reposent sur un système de remontées rapides. Il s'agit de données provisoires**

Bilan du mois	Accidents corporels	Tués à 30 jours	Total blessés	Dont blessés hospitalisés
Janvier 2018 provisoire	17	3	21	10
Janvier 2017	36	4	43	9
Variation	-19	-1	-22	1
Evolution 2018/2017	-53%	-25%	-51%	11%

Le mois de janvier 2018 a été un mauvais mois (3 tués) mais plus favorable que janvier 2017 (4 tués), on constate en effet une baisse importante des accidents et des blessés.

Tués par catégorie d'usagers	Piéton	Vélo	Cyclo	Moto	VL	PL	Total
Janvier 2018	1	0	0	1	1	0	3
Janvier 2017	2	0	0	1	1	0	4

On constate qu'en ce mois de janvier 2018 les tués sont représentés dans presque dans toutes les catégories d'usagers comme en 2017, la mortalité des piétons est en recul par rapport à janvier 2017.

## Sécurité routière - la ceinture de sécurité



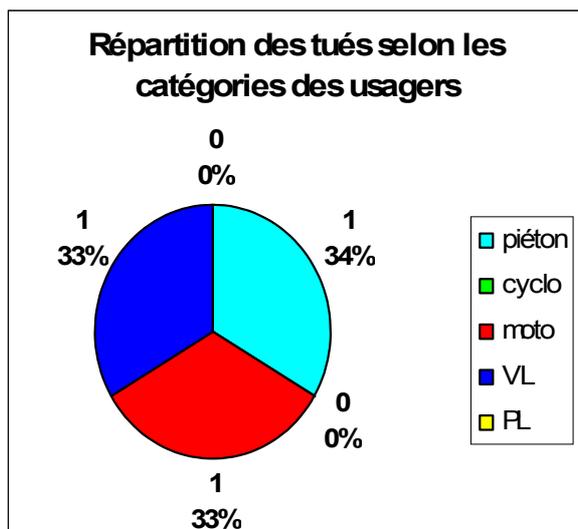
S'agissant des accidents mortels de VL, on constate souvent le non port de la ceinture (de 2012 à 2016 en Martinique, accidents mortels de VL : 51 % des tués n'ont pas la ceinture contre 20% en métropole-année 2016) . En 2017, 75% des tués n'avaient pas la ceinture ! Sur les 10 tués usagers de VL en 2017, 5 se sont tués seuls et sur ces 5 tués, 4 n'avaient pas la ceinture !

Le **non-port de la ceinture** correspond à un **sur-risque de décès** considérable, de l'ordre de **10** ! Ces accidents mortels auraient pu être évités avec la ceinture (non éjection du conducteur), les VL étant retrouvés souvent peu accidentés ou presque intacts.

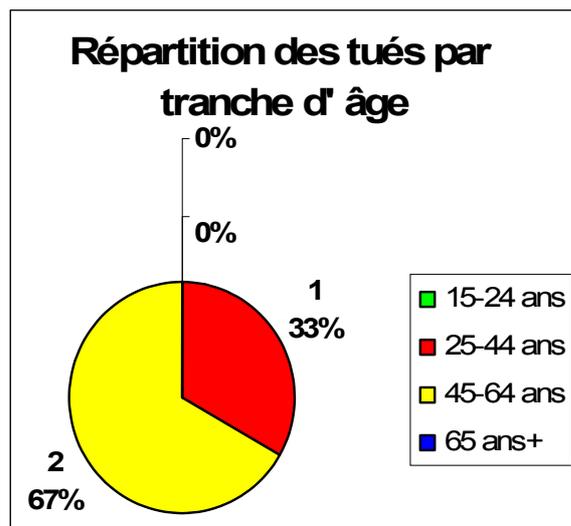
L'airbag et la ceinture de sécurité ont des fonctions différentes mais complémentaires et assurent une protection maximale : **airbag oui, mais avec ceinture** ! La ceinture assure un rôle crucial avant l'ouverture de l'airbag qui protège tête et thorax. Sans ceinture, le choc serait infiniment plus violent. En aucun cas, l'airbag ne se suffit à lui-même.

**ATTACHEZ SYSTEMATIQUEMENT VOTRE CEINTURE A L'AVANT ET A L'ARRIERE!**

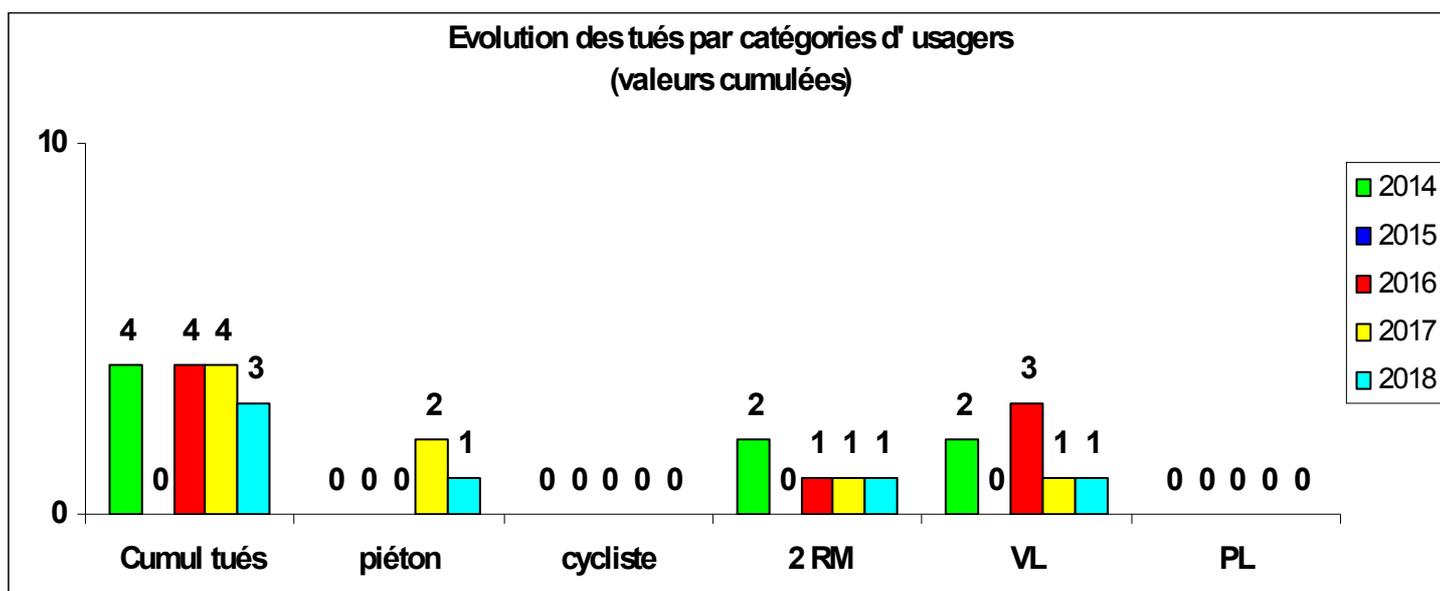
Répartition du nombre de tués (valeurs calculées depuis le début de l'année 2018) par tranche d'âge et par catégorie d'usagers :



1 tué sur 3 est un piéton



La moyenne d'âge des tués est de 45 ans



La mortalité routière de ce mois de janvier 2018 est dans la moyenne des 4 dernières années (3 tués)

Un accident corporel : (mortel et non mortel) de la circulation routière est un accident qui :  
 provoque au moins une victime, c'est-à-dire un usager ayant nécessité des soins médicaux ;  
 survient sur une voie ouverte à la circulation publique ;

implique au moins un véhicule

Tués : victimes décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

Blessés hospitalisés (BH) : victimes admises comme patients dans un hôpital plus de 24 heures

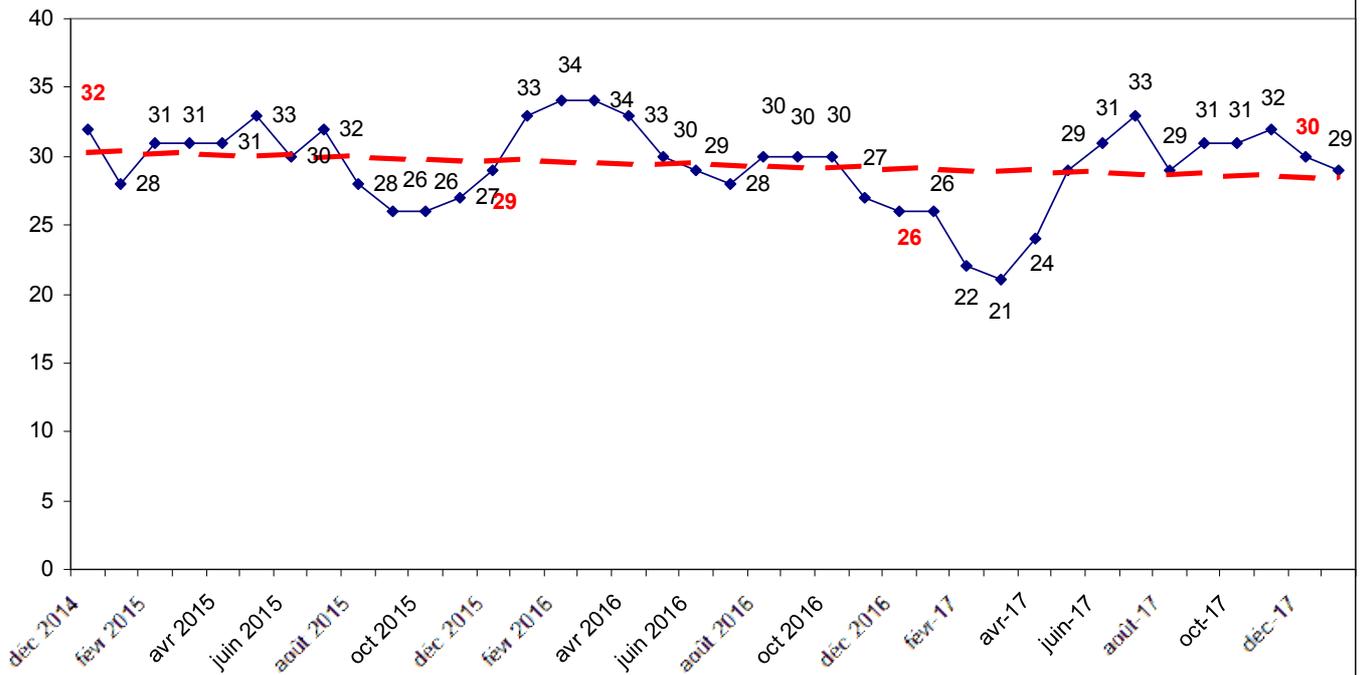
Blessés légers (BL) : victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises comme patients à l'hôpital plus de 24 heures

Victimes graves (VG) : tués + blessés hospitalisés

Total victimes (TV) : tués + blessés hospitalisés + blessés légers,

Gravité 1 : nombre de tués pour 100 accidents

## Evolution des tués sur 12 mois glissants, est figuré pour chaque mois, le total des tués sur les 12 mois écoulés (ce mois inclus et les tués des 11 mois précédents)



Depuis plus de deux ans, le chiffre des tués sur 12 mois glissants reste dans la moyenne de 30 tués (en 2006 ce chiffre était de 60 tués) après avec une baisse amorcée fin 2016, la tendance est redevenue haussière courant fin 2017 malgré une fin d'année très favorable (7 tués sur cinq mois).

Rappel : L'objectif est de passer à 15 tués en 2020 en Martinique (30 tués en 2017), l'objectif national est de 2000 tués en 2020 (3456 tués en 2017 en métropole : source ONISR premiers résultats – bilan provisoire)

### CARTE DES ACCIDENTS MORTELS DU 01 JANVIER AU 31 JANVIER 2018

**Martinique**  
Superficie: 1128 km2  
Population: 387000 hab.

#### Catégories d'usagers

- Moto (1)**
- Piéton (1)**
- VL (1)**

Les accidents mortels encadrés en vert sont du mois de janvier 2018

Routes nationales  
 Routes départementales

